



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 10 JUILLET 2020 A 20H30

Présents :

M. Alain BRÉZAUDY – Maire, Mme Martine MAYOUSSE – 1^{ère} Adjointe, M. Hervé BROUSSE – 2^{ème} Adjoint, Mme Géraldine DEPIERRE – 3^{ème} Adjointe, M. Jean-Louis QUICHAUD – 4^{ème} Adjoint, Mme Amélie MAINGOUTAUD – 5^{ème} Adjointe, M. Bernard DUCHASSAING, Mme RATTIER Michelle, M. Christian DUFOUR, M. Christian JULIEN, Mme Célia LEVRAUT, M. Thierry JOUANDOU, Mme Sandra BOUTIN, M. Christian LEVEQUE, Mme Andrée DELAGE, M. Serge DESBORDES

Absents excusés représentés :

Mme Martine DESSEX, représentée par Hervé BROUSSE
M. Daniel DES-BREST, représenté par Alain BREZAUDY

Secrétaire de séance :

Mme BOISSET Florence

M. Alain BRÉZAUDY, Maire, ouvre la séance à 20h30 et constate que le quorum est atteint.

M. le Maire :

- demande l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 Juin 2020.

Vote : unanimité POUR

- Informe que, dans le cadre de la Loi engagement et proximité, les membres du Conseil Municipal reçoivent désormais en dématérialisation l'ordre du jour de chaque Conseil Communautaire.
- présente l'ordre du jour du Conseil Municipal et demande l'ajout d'une délibération relative à la désignation des délégués au Syndicat Mixte des Bassins Bandiat Tardoire

Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs du 27 Septembre 2020

Nécessité d'élire 5 titulaires et 3 suppléants.

Le Maire fait procéder à l'élection à bulletin secret, des délégués, qui sont élus sur la même liste, sans panachage, selon la règle de la plus forte moyenne, avec respect de la parité.

Le Maire désigne comme membres du bureau électoral : Mme DELAGE Andrée, M. LEVEQUE Christian, Mme LEVRAUT Célia et Mme BOUTIN Sandra.

Après dépouillement, sont élus :

Délégués titulaires :

- BREZAUDY Alain
- MAYOUSSE Martine
- BROUSSE Hervé
- BOUTIN Sandra
- JOUANDOU Thierry

Délégués suppléants :

- DEPIERRE Géraldine
- QUICHAUD Jean-Louis
- MAINGOUTAUD Amélie

Vote : unanimité POUR

Syndicat Mixte des Bassins Bandiat Tardoire - délibération du 25 Mai 2020 : Retrait

La Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus étant adhérente au Syndicat Mixte des Bassins Bandiat-Tardoire, elle se substitue de ce fait à ses Communes membres au sein de ce Syndicat.

Les Communes n'ont donc plus vocation à désigner leurs représentants à ce groupement, cette attribution incombant au Conseil Communautaire.

Le contrôle de légalité de la Préfecture demande de ce fait le retrait de la délibération du 25 Mai 2020 désignant des conseillers municipaux en tant que délégués du Syndicat.

Vote: unanimité POUR

Questions diverses

- Commissions communales
- Lecture de la composition de la Commission Communale des Impôts Directs
- Commission de contrôle des Listes électorales : désigner parmi les élus 1 titulaire et 1 suppléant et proposer 2 délégués de l'Administration et 2 délégués du Tribunal Judiciaire, avant le 15 Juillet 2020
- Etude des demandes d'annulation de loyers en raison de l'épidémie de COVID19 pour délibération future

M. le Maire déclare la clôture de la séance à 21h15.

La secrétaire de séance,

Florence BOISSET

Le Maire

Alain BRÉZAUDY

